



## EVICITION AMPHITHEATRE

Par **Monique20**, le **04/08/2021 à 11:11**

Bonjour,

Tout d'abord, merci pour ce que vous faites.

Mon fils va entrer à l'université en septembre, il n'est pas vacciné, si un cas de Covid se déclare, l'amphi restera ouvert uniquement pour les étudiants vaccinés. Enfin, je crois.

Comment faire pour qu'il ne soit pas évincé ?

Merci pour votre réponse.

Par **jodelariege**, le **04/08/2021 à 11:28**

bonjour

"<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid159157/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid159157/-marentree2021-les-modalites-de-la-rentree-universitaire-2021.html>"

"enfin je crois n'est pas de rigueur":il n'y a pas d'obligation de vaccination pour le moment  
ou vous avez un autre texte?

Par **youris**, le **04/08/2021 à 11:29**

Bonjour,

La solution, c'est que votre fils se fasse vacciner.

Salutations

Par **P.M.**, le **04/08/2021 à 11:58**

Bonjour,

Il conviendrait d'attendre que les textes soient promulgués mais si c'était le cas ce ne serait pas une éviction mais une mesure de protection provisoire...

Pour éviter cela, la solution est effectivement la vaccination...